RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

1816
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 148 260 €
Siège social : La Fruitière
44690 CHATEAU-THEBAUD (Loire-Atlantique)

RCS de Nantes n° 879 066 140

ACTE CONSTATANT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 10 JUILLET 2025

L'an 2025, le 10 juillet,

- Monsieur LIEUBEAU Pierre,
- Madame LIEUBEAU Chantal,
- Monsieur LIEUBEAU François,
- Monsieur LIEUBEAU Vincent,
- Madame ARENOU Marie,

Seuls associés de la SAS 1816 représentant en tant que tels l'intégralité des titres composant le capital social de la Société,

Ont pris les décisions qui suivent :

- Modification des organes de direction,
- Mise à jour de l'adresse du siège social,
- Modifications statutaires,
- Pouvoirs et formalités.

* * *

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés prennent acte, à l'unanimité, de la démission, à compter du 26 juillet 2025 :

- des fonctions de président de Monsieur LIEUBEAU Vincent,
- des fonctions de directrice générale de Madame ARENOU Marie,

et leur donnent quitus entier et définitif de leur mission respective à compter de cette date.

Les associés nomment, à l'unanimité, pour une durée de 3 ans à compter du 26 juillet 2025 :

- En qualité de présidente, Mme ARENOU Marie qui accepte,
- En qualité de directeur général, M. LIEUBEAU Vincent qui accepte

M. LIEUBEAU Vincent et Mme ARENOU Marie précisent qu'ils exerceront leurs nouvelles fonctions dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires dont ils déclarent avoir parfaite connaissance.

Par ailleurs, les associés renouvellent, à l'unanimité, le mandat de directeur général de M. LIEUBEAU François, qui accepte, pour une durée de 3 ans à compter du 26 juillet 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés ont pris acte de l'attribution, par la mairie de Château-Thébaud, du numéro 1 au siège social de la SAS 1816 au lieudit « La Fruitière » et décident, à l'unanimité, de mettre à jour et modifier en conséquence l'adresse du siège social indiquée dans les statuts à compter du 26 juillet 2025.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence des décisions qui précèdent, les associés décident, à l'unanimité, de mettre à jour les statuts en modifiant l'article 4 comme suit :

ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

La 1ère phrase est ainsi modifiée :

« Le siège social est fixé au **« 1, La Fruitière » - 44690 CHATEAU THEBAUD**. »

Le reste des statuts est sans changement.

QUATRIÈME DÉCISION

Les associés délèguent, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

* * *

Le présent acte constatant des décisions unanimes des associés sera reporté sur le registre des assemblées générales de la SAS 1816.

Monsieur LIEUBEAU François
Acceptant le mandat de directeur général

[redacted]

Monsieur LIEUBEAU Vincent
Acceptant le mandat de directeur général

[redacted]

Madame ARENOU Marie
Acceptant le mandat de présidente

[redacted]

Monsieur LIEUBEAU Pierre

[redacted]

Madame LIEUBEAU Chantal

